

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

-----

**2023.2.21.22**

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 9 MARS 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

**PRESENTS**

Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

**Date de la convocation :**  
14/02/2023

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES**

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Olivier DELMER, Noël BOURSIN a donné pouvoir à Henri MELLIER, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Franck VERNIN, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Sylvain JONNET a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Michel ROBERT.

**Date de l'affichage :**  
03/03/2023

**ABSENTS EXCUSES**

**Nombre de membres :**  
en exercice : 31  
présents ou représentés : 24

Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Thierry FLESCHE, Kadir MEBAREK, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON.

\*\*\*

**OBJET : ADHÉSION FORUM FRANÇAIS POUR LA SECURITE URBAINE (F.F.S.U) ET AU FORUM EUROPEEN POUR LA SECURITE URBAINE (F.E.S.U) AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

## **Le Bureau Communautaire,**

VU la loi n°2011-525 du 11 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU les statuts du F.F.S.U et du F.E.S.U ;

VU la délibération n°3.4.76 du Conseil Communautaire du 17 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDERANT** que le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (F.F.S.U) et le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (F.E.S.U) ont pour objectif principal d'animer un réseau de villes en France et en Europe en favorisant l'échange d'expériences et la mutualisation de bonnes pratiques ;

**CONSIDERANT** que le principe fondateur des Forums est : « Les villes aident les villes » et que ses membres ont adopté un "Manifeste des villes pour la sécurité" ;

**CONSIDERANT** que, d'animer la réflexion des collectivités locales, engage les Forums dans une démarche de renforcement des capacités des collectivités et des établissements quant aux différents outils disponibles dans la mise en œuvre de leurs politiques locales de sécurité et de prévention de la délinquance, et qu'ils valorisent le rôle fondamental des maires et des présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans la mise en œuvre des politiques de sécurité ;

**CONSIDERANT** que les adhésions sont volontaires et constituent un moyen de soutenir l'action du F.F.S.U et du F.E.S.U et de participer plus étroitement à ses différents travaux ;

**CONSIDERANT** que la cotisation est annuelle et comprend l'adhésion au F.F.S.U, mais également, au F.E.S.U, que son montant est calculé en fonction du nombre d'habitants de l'établissement, et qu'enfin, pour l'année 2023, une adhésion de la CAMVS représenterait un coût de 4 507 € ;

### **DECIDE**

**D'APPROUVER** l'adhésion au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (F.F.S.U) et au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (F.E.S.U) au titre de l'année 2023,

**D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ainsi qu'à signer tous documents afférents à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 9 mars 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230309-50431-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 13/03/23

Publication ou notification : 13/03/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS  
Maire de Melun  
Conseiller Régional